

## ALERTE

► La Bonne source est à bout! Menacée par une surexploitation persistante, la nappe du sud-ouest des Vosges perd chaque année près d'un million de mètres cubes d'eau. Et la tension monte entre élus, industriels et associations autour des solutions envisagées pour préserver la précieuse ressource.

## RESSOURCE EN EAU

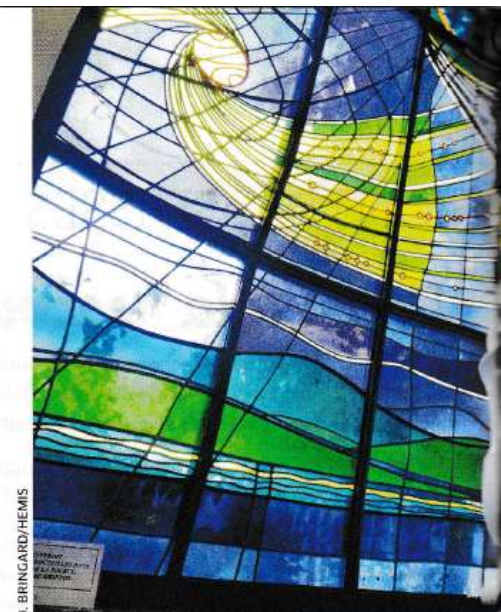
# Inquiétude en Lorraine

MARIE-NOELLE DELABY

**F**igurant parmi les principales ressources en eau souterraine de la Lorraine, la nappe GTI (grès du Trias inférieur) s'étend du bassin parisien, à l'ouest, au Luxembourg et à l'Allemagne, à l'est. Cette nappe, dite captive, circule entre deux couches de terrains imperméables. Ce qui préserve la qualité de l'eau, protégée de l'impact des activités de surface. Mais son alimentation, qui provient quasi uniquement des eaux de pluie tombant sur sa partie libre, là où les grès affleurent en surface, est très restreinte. Plusieurs milliers d'années sont nécessaires pour que l'eau tombée sur les grès atteigne la zone de Vittel (88). Or, chaque année, son niveau baisse en moyenne de 30 centimètres et pourrait chuter de 4 mètres d'ici à 2050,

**Le niveau de la nappe phréatique baisse de 30 cm chaque année**

selon les scénarios d'une étude du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). « Nous sommes ici dans une région de forte exploitation commerciale des eaux », constate Philippe Vigouroux, hydrogéologue au BRGM. Dès les années 50, l'essor des activités d'embouteillage d'eaux minérales a entraîné la multiplication des forages, en particulier dans le sud-ouest des Vosges (Vittel, Contrexéville, Bulgnéville). Puis, la qualité des eaux de surface utilisées pour couvrir les besoins en eau potable se dégradant, les prélèvements dans la nappe GTI se sont encore intensifiés. Jusqu'aux premiers constats de baisse dans les années 70. Mais cette découverte n'a pas freiné la pression économique pour autant.



D. BRINGARD/HEMIS

Aujourd'hui, la nappe est essentiellement sollicitée par deux entreprises. D'une part, le groupe l'Ermitage, qui se sert de l'eau pour fabriquer des fromages et des ingrédients dérivés (lactosérums). De l'autre, Nestlé Waters, qui embouteille l'eau de la nappe sous la marque Vittel Bonne source vendue à l'étranger, principalement en Allemagne. Le leader mondial de l'eau en bouteilles l'emploie également comme eau de fonctionnement pour son usine. À elles deux, ces entreprises représentent 47 % de l'eau puisée dans la nappe (contre 22 % pour les usages domestiques et associés) et bénéficient d'autorisations préfectorales de prélèvement très généreuses, au grand dam des associations environnementales regroupées dans le collectif Eau88, auquel l'UFC-Que Choisir des Vosges a pris part.

### La poule aux eaux d'or

« Alors que la nappe GTI perd annuellement de 0,9 à 1,15 million de mètres cubes, Nestlé est autorisé à prélever 1 million de mètres cubes par an. Soit près d'un tiers des prélèvements totaux (3,2 millions de mètres cubes en 2010). Plus surprenant encore, l'Ermitage, qui dépassait largement son autorisation de 438 000 m<sup>3</sup> accordée en 1998, a vu sa situation "régularisée" par la préfecture, en 2014, laquelle a rehaussé son quota à 650 000 m<sup>3</sup> ! », relate Dominique Piller, président de l'UFC-Que Choisir des Vosges. Une situation qui n'a pas manqué d'alerter le Conseil économique social et environnemental régional (Ceser) du Grand Est, qui vient de s'autosaisir du problème. Dans un projet de rapport que nous nous sommes procuré, il évoque « un contre-exemple flagrant, qui



**DOMINIQUE PILLER,**  
PRÉSIDENT  
DE L'UFC-  
QUE CHOISIR  
DES VOSGES



« La ressource en eau est un bien commun. La priorité doit rester de satisfaire aux besoins d'alimentation en eau potable des habitants avant de répondre aux besoins de l'économie et du commerce. Les industriels doivent faire un réel effort de réduction de leurs prélèvements. »

*doit motiver les acteurs politiques pour plus d'interventionnisme, car ne faire que constater pendant près de 50 ans que les prélèvements sont supérieurs à la recharge est irresponsable, y compris pour les acteurs économiques».*

#### Répartition inégale des efforts

Face à l'hémorragie, l'État décide pourtant, en 2010, la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), dont l'élaboration est confiée à une commission locale de l'eau (CLE), chargée de trouver des solutions pour combler le déficit de la nappe. Mais, en 2016, les scénarios présentés par la CLE provoquent la consternation des associations. La stratégie retenue par la CLE consiste à privilégier l'usage industriel en faisant peser le poids des économies d'eau sur les usagers. Pour couvrir les besoins des collectivités locales, le Sage envisage en effet des transferts d'eau de territoires voisins, situés à une vingtaine de kilomètres. En épargnant tout ou partie des quotas d'eau des industriels. Autre grief: le financement de ces investissements devrait être quasi exclusivement public. Un coût estimé entre 12 et 18 millions d'euros, selon le rapport du Cesser, qui constate que « l'on se réfugie trop rapidement vers la solution la plus simple: pomper l'eau "chez les voisins" à grand renfort de financements publics sans appréhender complètement les solutions locales ».

#### Pression sur l'emploi?

« Une telle tolérance vis-à-vis des industriels n'est pas étrangère au poids économique des entreprises », estime Jean-François Fleck, président de Vosges nature environnement, qui n'hésite pas à parler de pression économique. On peut ainsi lire dans un rapport émis par le BRGM, en 2014, que « la position de Nestlé Waters est de dire que s'ils sont limités en production, ils risquent de passer sous un seuil critique de rentabilité qui les obligerait à abandonner l'ensemble

de la production de cette marque ». Même son de cloche du côté de l'Ermitage, dont le directeur général, Jean-Charles Le Squeren, juge « déraisonnable d'imposer une limite d'utilisation d'eau potable à la fromagerie de l'Ermitage sauf à prendre simultanément la responsabilité d'en limiter la taille et ainsi d'oublier les contraintes globales de l'économie de marché ». À noter que la hausse de production de Nestlé Waters Vosges n'a pas empêché la diminution des effectifs, passés de 1350 salariés en 2010 à 950 en 2016. Mais la menace sur l'emploi n'en est pas moins palpable dans la région, où « tout le monde a un proche ou un cousin qui travaille pour ces industriels », reconnaît un habitant.

Ce à quoi s'ajoutent des contraintes réglementaires liées aux eaux minérales. « L'eau Bonne source est soumise à un règlement très spécifique, qui lie l'embouteillage à une source définie. La substitution semble donc délicate », constate l'hydrogéologue Philippe Vigouroux. Cela n'empêche pas Nestlé d'utiliser d'autres sources d'eau, souterraine ou non, pour son procédé industriel. »

#### Souçons de corruption

L'impartialité de la commission de l'eau a aussi été remise en cause par des soupçons de conflits d'intérêts pesant sur son bureau, et en particulier sur son ex-présidente, Claudie Pruvost. Mariée à un directeur en recherche et développement chez Nestlé, la conseillère avait fait l'objet d'un signalement de l'association anticorruption Anticor au procureur de la République en novembre 2016. Si l'affaire est en cours d'instruction, la principale intéressée a, depuis, été remplacée à la tête de la CLE, qui a également mis en place des instances de concertation ouvertes aux associations. De leur côté, les entreprises annoncent des mesures illustrant leurs efforts. En 2016, la fromagerie Ermitage déclare n'avoir utilisé que 519 000 m<sup>3</sup> d'eau de la Bonne source contre 620 000 m<sup>3</sup> en 2010, tout en invoquant des exigences sanitaires qui lui imposent l'emploi d'eau potable pour certains de ses procédés de fabrication. Nestlé Waters met aussi en avant une politique d'économie qu'elle qualifie de « volontariste », avec un objectif de prélèvement pour 2017 de 750 000 m<sup>3</sup>, soit 25 % de moins que son autorisation. Un « effort » qu'elle devrait compenser par au moins une autorisation de forages supplémentaire dans la nappe d'où sont déjà extraites Contrex et Vittel Grande source. L'année 2017 va être consacrée à explorer des solutions en concertation avec les usagers et citoyens, promet-on du côté de la CLE. L'enjeu est de taille et il faudra certainement bien des discussions animées pour parvenir à un accord équilibré. ♦